

M^e Valérie DANTON-FERRANT

NOTAIRE

au sein de l'Office Notarial dont est titulaire

Maître François FERRANT

1 Rue Traversière

16230 SAINT-ANGEAU

DES Droit Patrimonial de la Famille

Faculté de Paris II

DESS Gestion de patrimoine privé

Université Bordeaux IV

Tél. 05 45 39 21 32

Fax 05 45 39 24 26

Email : francois.ferrant@notaires.fr

Etude fermée le Samedi
Reçoit sur Rendez-vous

MAIRIE

SERVICE DE L'URBANISME

16560 AUSSAC-VADALLE

Saint-Angeau, le 26 mai 2016

Dossier suivi par
Valérie DANTON-FERRANT

VENTE BOULLET à GRASSIN
1002697 /VDF /VDF /

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de m'indiquer :

1/ si l'immeuble est situé dans une zone concernée par un droit de préemption urbain ?

2/ dans quelle zone de la carte communale se situe le bien ci-après ?

Situé à : 16560 AUSSAC-VADALLE Brouyere

Cadastré :

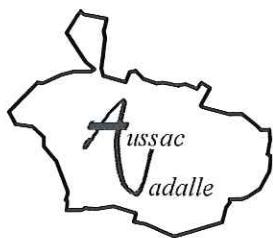
Section	N°	Lieudit	Surface
ZA	5	Brouyere	01 ha 11 a 60 ca

Appartenant à : Madame Anne Marie BOULLET.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Valérie DANTON-FERRANT





Le Maire d'AUSSAC-VADALLE

A

Maître DANTON-FERRANT Valérie

Références:

Commune de : AUSSAC-VADALLE
Lieu-dit : RAVAUD
Section : ZA
Parcelle (s) : 5

Maître,

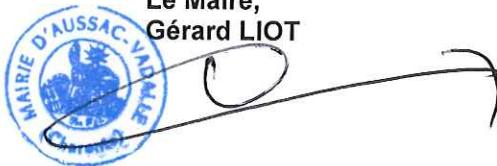
En réponse à votre demande du 26 mai dernier, je vous informe qu'il n'existe pas à ce jour un droit de préemption urbain sur la parcelle référencée ci-dessus.

Je vous informe que cette parcelle se situe en zone N (zone où les constructions ne sont pas admises).

Je vous prie d'agrérer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

A AUSSAC-VADALLE,
le 02 juin 2016

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie 61, rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr

Internet : www.aussac-vadalle.fr